

Et, dans leur sang, bientôt, en cet immortel lieu,
 La douce liberté qu'ils demandent à Dieu
 Va germer ! Puis enfin cette docile horde,
 La horde des peureux qui vantent la concorde
 Et pensent que pour voir la vertu s'affermir,
 Il faut briser le glaive ou le laisser dormir,
 Contre son gré, saura que ses grandeurs futures
 De ceux-là qu'elle dit des chercheurs d'aventures
 Auront été l'ouvrage. Oui, de ceux-là surtout,
 Mais au citoyen pur qui sait rester debout
 Parmi ceux qui sont là, dans la poussière immonde,
 Il importe assez peu le jugement du monde.

(A suivre.)

L'abbé J. D. BEAUDOIN.

**Déclaration du R. P. Turgeon au sujet de la restitution des biens
 des Jésuites**

“ Québec, 28 août 1891.

“ Monsieur le rédacteur en chef de la *Minerve*, Montréal.

“ Monsieur le rédacteur,

“ Ce n'est que tout à l'heure que j'ai pris connaissance de ce que votre journal, en date du 21 août, affirme, après le *True Witness*, au sujet du règlement de la question des biens des Jésuites.

“ Comme j'ai été le procureur du Saint-Siège et de la compagnie de Jésus, dans cette négociation, je déclare que ni l'honorable M. Mercier, ni aucun membre de la législature, n'a reçu ou demandé aucune commission *avant, pendant et après* le règlement de la susdite question.

“ Vous priant de publier cette rectification dans le plus prochain numéro de votre journal,

“ Je demeure, M. le rédacteur,

“ Votre humble serviteur,

“ A.-D. TURGEON, S. J.”

Il est à notre connaissance que la nouvelle de cette prétendue stipulation à laquelle, pour notre part, nous n'avons jamais ajouté la moindre créance, se chuchote à l'oreille depuis un certain temps. Bien que cette imputation ne fut pas même vraisemblable, nous sommes heureux de pouvoir enregistrer la déclaration du R. P. Turgeon, niant la vérité d'une rumeur souverainement injurieuse pour la Compagnie de Jésus, dont le présent est sans tache comme le passé.
